



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET
DE LA DRÔME**

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN DRÔME

BILAN 2016





Eric SPITZ
Préfet de la Drôme

Éditorial

J'ai le plaisir pour la seconde fois de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État en Drôme pour l'année 2016 qui, sans prétendre à l'exhaustivité, met en exergue quelques-unes des actions conduites par ceux-ci sur le territoire.

Ce document permet aux élus, aux partenaires de l'administration mais également à l'ensemble des citoyens drômois de disposer d'une information synthétique sur les missions des agents de l'État. Il traduit également, au travers des thèmes abordés, de leur engagement en faveur du développement du territoire et au service de ses habitants.

Au-delà des traditionnelles missions régaliennes, notamment la sécurité, la protection des personnes, la mobilisation pour l'emploi, le soutien de l'économie agricole, la cohésion sociale et territoriale à travers les actions de protection des populations les plus vulnérables, d'accès au logement et d'action éducative ont constitué des priorités.

L'accompagnement de nos territoires s'est également inscrit dans la dynamique de la loi NOTRE (portant nouvelle organisation territoriale de la République) sur le renforcement des intercommunalités et de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale et des nouveaux périmètres des arrondissements de la Drôme.

Je tiens à souligner particulièrement l'étroite collaboration que l'État entretient avec les collectivités territoriales, mais également avec toutes les forces vives de notre département, pour la mise en œuvre et la réussite des politiques publiques en Drôme.

Je remercie vivement l'ensemble des agents de l'État, dont le présent rapport témoigne de l'investissement quotidien, du professionnalisme et de la volonté de répondre toujours plus aux attentes de nos concitoyens.

Sommaire

Assurer la sécurité, prévenir les risques et protéger
P 3

Favoriser une économie compétitive et faciliter l'accès à l'emploi
P 6

Aménager durablement le territoire
P 8

Consolider la solidarité et la cohésion sociale
P 10

Garantir la démocratie et préserver les valeurs de la République
P 12

Moderniser le service public et assurer la présence de l'État sur le territoire
P 13

SÉCURITÉ CIVILE

L'État se mobilise face aux risques, ce qui se traduit concrètement par la mise en œuvre de nombreuses mesures :

▪ **Des Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI) et une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)** : Trois TRI ont été définis sur la Drôme : Romans/Bourg-de-Péage, Valence et Montélimar pour lesquels le code de l'environnement impose l'élaboration d'une ou plusieurs Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) qui déterminent les actions de gestion des inondations à mettre en œuvre sur les principaux cours d'eau du TRI. Dans le département, six SLGRI ont été élaborées par les services de l'État (DDT/DREAL) en collaboration avec les parties prenantes (collectivités, chambres consulaires, syndicats de rivière, etc.) et approuvées en décembre 2016 par arrêté préfectoral : SLGRI Isère et affluents de l'Isère sur le TRI de Romans/Bourg-de-Péage, SLGRI Rhône et Plaine de Valence sur le TRI de Valence, SLGRI Rhône et Roubion/Jabron sur le TRI de Montélimar.

▪ **Et des Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)** qui permettent une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé publique, les biens, les activités économiques et l'environnement. En 2016, deux PAPI ont été labellisés : le PAPI Véore-Barberolle d'un montant de 6,4 M€ avec une participation de l'État s'élevant à 2,85 M€ et le PAPI Herbasse d'un montant de 3M€ et 1,1M€ de subvention "État".

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

► Au titre de la sécurité publique :

▪ En raison de nouveaux actes terroristes qui ont frappé le territoire national au cours de cette année 2016, les effectifs des forces de l'ordre ainsi que les dispositifs de sécurisation des lieux publics ont été particulièrement mobilisés.

→ Exemple : sécurisation des grands rassemblements, le Tour de France. En effet, le 16 juillet 2016, la Drôme accueille la 14ème étape du Tour soit moins de 48h après les attentats de Nice. Suite à la décision de maintenir la manifestation sportive et afin de garantir la sécurité de tous, le préfet a renforcé la coopération des acteurs mobilisés générant l'articulation de différents dispositifs dont le dispositif de sécurité, l'activation du centre de supervision urbain de Montélimar et la mise en place d'une cellule d'écoute de la population au sein de la police municipale de Montélimar.

▪ Mise en œuvre de plusieurs simulations et de mesures préventives :

→ En novembre 2016 à Montélimar, a été organisé un important exercice simulant un attentat tuerie de masse (exercice NOVI), impliquant plus de 300 personnes (policiers, gendarmes, pompiers, municipalité de Montélimar) et qui a permis de tester grandeur nature la nouvelle doctrine d'engagement des forces de sécurité dans ce type d'attentats.

→ Au cours des premier et deuxième trimestres de l'année scolaire 2016-2017, un exercice attentat-intrusion a été réalisé par l'ensemble des établissements publics de la Drôme. Un exercice cadre a également été réalisé à la cité scolaire de Nyons en octobre 2016 permettant d'associer les différents services de l'État avec un fructueux retour d'expérience.



→ Une vaste opération de collecte des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et des plans de chacun des établissements d'enseignement, public et privé 1^{er} et 2nd degré, soit un total de 538, a été mise en œuvre auprès des établissements scolaires mais également auprès des différentes collectivités propriétaires de l'immobilier. L'ensemble de ces documents obtenus a été mis en ligne sur une plate-forme collaborative de la préfecture, accessible aux forces de l'ordre et aux moyens de secours. Ces données sont mises à jour en tant que de besoin.

▪ En matière de radicalisation :

→ Le suivi et la prévention de la radicalisation ont été renforcés. Installé en juin 2014, le groupe d'évaluation a examiné 155 signalements en 2016 dont 9 en provenance de la plate forme nationale, 32 des services de sécurité, 77 des partenaires institutionnels, 26 de la famille et 11 de tiers. Au 31 décembre 2016, sur les 135 signalements inscrits au Fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) depuis sa création, 11 signalements datent de 2014, 82 de 2015 et 42 de 2016.

En 2016, la cellule de suivi missionnée dans le cadre du FIPD pour une prise en charge de cas individuels a examiné 119 dossiers dont 3 familles et 29 personnes ont bénéficié d'actions au titre de la prise en charge psychologique, sociale ou éducative. Ces actions ont été effectuées soit par les associations financées par le FIPD, soit par les autres partenaires tels l'Éducation Nationale, Pôle Emploi ou les Missions locales.

→ Une formation intitulée « agir à l'école face au processus de radicalisation » a été proposée à l'ensemble des personnels de direction, conseillers principaux d'éducation, assistantes et infirmières scolaires des collèges et lycées publics, inspecteurs de l'éducation nationale.

▪ En ce qui concerne le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIIPD 2016), deux axes forts ont été suivis : la sécurisation des établissements scolaires et l'équipement des polices municipales.

Le département a bénéficié d'une dotation de 160 368 € (hors vidéoprotection) au titre du FIPD qui a permis de financer des actions de prévention de la délinquance mais également de pouvoir répondre aux enjeux de surveillance et de protection des populations.

- Concernant la sécurisation des établissements scolaires : ce sont 38 communes qui ont pu bénéficier de subventions nationales leur permettant de prendre en charge jusqu'à 80 % du montant de leurs travaux, soit plus de 289 000 € H.T.

- Concernant l'équipement des policiers municipaux, ce sont 9 communes qui ont pu bénéficier de fonds pour pouvoir équiper leurs agents de gilets par-balles. Au total, ce sont 66 gilets qui ont été financés à hauteur de 16 500 €.

▪ En matière de lutte contre la délinquance, le bilan globalement positif du département reflète l'implication et le travail des acteurs de la sécurité au quotidien.

□ Il se caractérise par une diminution globale des atteintes aux biens :

- baisse des vols violents sans armes (- 15 %),
- stabilisation des vols avec armes (0,2 %),
- baisse des cambriolages de logement (- 6 %),
- baisse des vols de véhicules (- 2,9 %).

□ Les atteintes volontaires à l'intégrité physique connaissent une hausse modérée (+3,5 %) et se caractérisent par une hausse des violences physiques non crapuleuses (+8,8%) et une baisse importante des violences physiques crapuleuses (-12,5%), ainsi que des violences sexuelles (-15%).

□ Une progression des infractions « stupéfiants » (+11 %, soit 166 faits supplémentaires) est à souligner. Cette évolution est cependant moins importante que celle observée au niveau national.

□ Enfin, comme les deux années précédentes, le département enregistre une hausse du taux d'élucidation des infractions économiques et financières (+ 14 %).

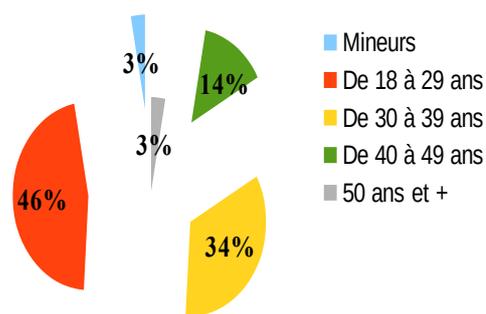
► **S'agissant de la sécurité routière : des actions fortes de sensibilisation à la sécurité et la prévention routière ont été réalisées.**

Dans le cadre de la semaine de la prévention de sécurité routière en septembre 2016, se sont déroulées plusieurs actions, dont une piste d'éducation routière dédiée aux 2 roues motorisés, encadrée par des CRS motocyclistes et l'association Attitude Prévention pour initier et sensibiliser les jeunes aux spécificités de la conduite d'un 2 roues.

Dans le cadre des rencontres de la sécurité, M. le Préfet a décerné la médaille de la sécurité intérieure à M. Matthieu Prigent, membre de l'association APF, et qui témoigne très régulièrement auprès d'élèves drômois de sa vie avant et après l'accident dont il a été victime en partenariat avec l'association AGIR

Signalements inscrits au FSPRT au 31 décembre 2016

En pourcentage, par tranche d'âge



PROTECTION DE LA POPULATION

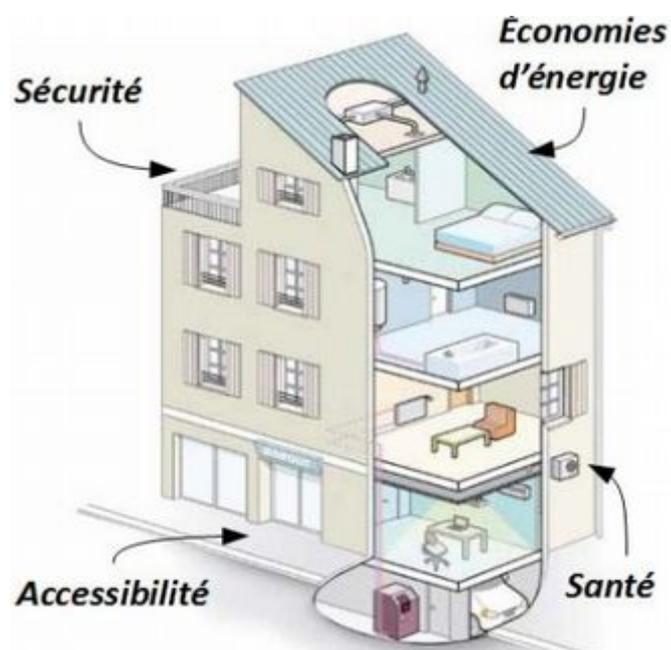
► **Au titre du contrôle de la qualité des huiles d'olive** : l'enquête mise en œuvre par la DDPP26 auprès des établissements (moulins, embouteilleurs, importateurs et grossistes) qui avait pour objectif de vérifier la qualité et la conformité des huiles d'olive produites, embouteillées ou importées dans le département de la Drôme a révélé que les huiles d'olive AOP de Nyons sont globalement conformes.

► **Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)** : Aucun foyer n'a été détecté dans le département mais les services de l'État ont assuré un suivi de la propagation du virus dans les élevages et dans la faune sauvage qui s'est traduit par la transmission d'information en temps réel par la DDPP 26 aux maires, aux vétérinaires sanitaires, aux éleveurs intégrés et indépendants et aux détenteurs d'appelants et de gibier d'eau.

► **Le plan bleu des établissements médico-sociaux** : un outil pour faire face aux situations exceptionnelles. Les établissements médico-sociaux, au même titre que les établissements de santé, peuvent être confrontés à des événements inhabituels aux conséquences potentiellement graves, tels que, à titre d'exemple, ceux liés aux risques naturels (intempéries, canicule, inondation....), aux risques technologiques (industriel, nucléaire...), au risque infectieux (épidémies,....). Ils doivent ainsi faire face et gérer des alertes, qu'elles soient d'origine interne ou externe, tout en maintenant la continuité et la qualité des prises en charge. Organisée en lien avec le conseil départemental, une réunion de sensibilisation à l'égard des établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou des personnes handicapées s'est déroulée dans le département le 29 septembre 2016. Le guide général du plan bleu, et son annexe, le guide d'élaboration du volet infectieux du plan bleu, sont téléchargeables sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes.

► **Protection des captages d'eau potable pour préserver la qualité de l'eau destinée à la consommation** : L'effort de tous doit être maintenu pour aboutir à la protection des captages. L'Agence Régionale de Santé veille, en complément de la surveillance incombant aux collectivités et exploitants des installations d'eau potable, à la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine, depuis le captage jusqu'au robinet du consommateur. La nécessité de préserver les ressources destinées à la production d'eau potable est un enjeu vital. Cette démarche n'est pas aisée car si aujourd'hui la préservation des ressources en eau est une priorité nationale, cet usage entre souvent en conflit avec les autres usages de l'eau ou du sol. En 2016, 84 % des captages correspondant à 94% de la population du département possèdent une protection réglementaire et il reste à protéger 68 ouvrages dont 44 sont en cours d'instruction. Cela concerne aussi bien les captages alimentant des hameaux que des captages fournissant de l'eau à une population plus importante.

► **Développement du contrôle réglementaire de la construction** : Lancé en 2016, le déploiement effectif du Contrôle réglementaire de la construction des bâtiments neufs a pour objet d'évaluer la conformité des ouvrages au Code de la Construction et de l'Habitation sur l'ensemble de ses thématiques : thermique, accessibilité, ventilation, sécurité incendie.... Il vise à améliorer la qualité des constructions mais également à sensibiliser les professionnels du secteur sur les causes et les effets des non-conformités. En 2016, une vingtaine d'attestations thermiques ont été examinées et 3 contrôles portant sur des opérations de construction de logements collectifs ont été engagés dans le département de la Drôme. Une non-conformité grave liée à la sécurité incendie dans un bâtiment d'habitation neuf a été identifiée.



► **Protection des conditions d'abattage et des animaux de boucherie** : Suite à la sortie de différentes vidéos montrant des actes de cruauté en abattoir, le ministre en charge de l'agriculture a ordonné un plan de contrôles immédiats de tous les abattoirs français avant fin avril 2016 ; pour les abattoirs qui le nécessitaient, un suivi renforcé a par ailleurs été demandé. Si plusieurs non-conformités ont été relevées en début d'année auprès des établissements du département, le retour à la conformité a été observé, notamment avec les investissements et travaux effectués et les formations suivies par les salariés. Au vu de la sensibilité du sujet, ces contrôles ont également été étendus aux abattoirs de volailles du département. Au-delà de l'année 2016, l'attention sera maintenue sur l'ensemble des établissements drômois.

ÉCONOMIE

Plusieurs leviers pour renforcer la compétitivité de nos entreprises :

► **Baisse des charges** : Afin de renforcer la compétitivité des entreprises l'Etat a mis en œuvre depuis le 1er janvier 2015 un important programme de baisses de charges sur les bas salaires. Au niveau national il s'élève à près de 9 milliards d'euros chaque année. Ainsi, les employeurs d'un salarié au SMIC ne paient plus de cotisations patronales aux URSSAF. L'allègement est ensuite dégressif jusque 1,6 Smic. Le taux de cotisations allocations familiales est passé de 5,25% à 3,45% sur les salaires inférieurs à 3.5 SMIC. Sur une masse salariale de 500 000 euros par an cela représente environ 9 000 euros en moins.

► **Médiation des entreprises** :

Créé en janvier 2016, ce dispositif gratuit, totalement confidentiel et impartial est destiné aux acteurs économiques tant privés que publics. Il permet de résoudre les conflits contractuels entre partenaires économiques et de transformer les comportements des acheteurs publics et privés, notamment à travers la promotion de la Charte et du Label « Relations fournisseur responsables » Quels que soient sa taille, son secteur et sa localisation, un acteur économique (TPE, PME, grand groupe, acteur public) peut saisir le médiateur au sein de la DIRECCTE lorsqu'il estime, ne pas avoir été payé par son client dans les délais impartis, en cas de conflit dans l'exécution d'un contrat ou encore lors de difficultés survenues dans le cadre de la commande publique. En 2016 en Drôme, 6 médiations ont été conduites avec un taux de succès de l'ordre de 80 % (24 médiations depuis 2012 et la création de la médiation de la sous-traitance industrielle). L'équipe régionale de médiation compte actuellement 6 médiateurs régionaux délégués qui reçoivent environ 95 dossiers par an.

► **Entreprises du Patrimoine vivant** : Créé en 2005, le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) permet de distinguer les entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Attribué pour cinq ans par décision ministérielle, cette distinction récompense les entreprises qui répondent à trois critères : la détention d'un patrimoine économique spécifique, la détention d'un savoir-faire rare et complexe reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité, l'ancienneté de l'implantation géographique ou la notoriété de l'entreprise. Aujourd'hui, les 220 entreprises labellisées au niveau régional constituent de véritables « pépites » économiques et jouent un rôle primordial dans la préservation et la transmission des savoir-faire d'excellence français. Avec 19 entreprises labellisées, la Drôme figure parmi les départements les mieux représentés dans la grande Région (après le Rhône et la Loire). La DIRECCTE est chargée de formuler des avis sur chaque candidature adressée à la Commission Nationale d'Attribution du label. En moyenne 70 dossiers (renouvellement et première demande) sont reçus par la DIRECCTE dont 8 dossiers en 2016 concernaient la Drôme.

► **Forum des structures d'insertion par l'activité économique** :

Le 3 novembre 2016, l'Etat, le Département, la CCI et le collectif des structures d'insertion par l'activité économique ont organisé un forum à Valence ayant pour thème « Créons du lien, révélons des talents » Près de 100 personnes ont participé aux 2 tables rondes qui étaient organisées avec les structures d'insertion et les entreprises d'une part, les collectivités territoriales d'autre part. Elles avaient pour objectif de susciter des partenariats, notamment en matière de réponses aux marchés publics et de sous-traitance.

► **Mise en place de la Révision Générale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels** par la DDFIP qui a accompagné les collectivités locales et les usagers professionnels en menant à bien les derniers travaux relatifs à cette réforme par la confiance et la transparence. Prévues par la loi de finances rectificative des 29 décembre 2010 et 29 décembre 2015, la révision a conduit à la fixation de nouveaux paramètres départementaux d'évaluation qui vont s'appliquer à compter des impositions de taxe foncière de l'année 2017 et qui sont :

- le découpage du département en 6 secteurs d'évaluation qui regroupent des secteurs locatifs homogènes ;
- des tarifs définis pour chacune des 38 catégories de locaux au sein de chaque secteur d'évaluation ;
- des parcelles affectées de coefficients de localisation.

M. le Préfet de la Drôme a lancé la 6ème édition de la semaine de l'industrie à l'occasion de sa visite de l'entreprise IPM France à Romans sur Isère qui fabrique des bornes interactives pour les secteurs des services publics et du commerce. IMP emploie 43 salariés et fait travailler sur ses réalisations d'ampleur 170 personnes.



EMPLOI

La mobilisation constante de l'État et de ses partenaires

► **Plan d'urgence pour l'emploi** : L'État réaffirme sa volonté de diminuer le nombre de demandeurs d'emploi et de faciliter l'insertion des publics en difficulté, notamment les jeunes. C'est pourquoi il a lancé en janvier 2016 le plan d'urgence pour l'emploi qui conforte les contrats aidés et crée une aide à l'embauche ponctuelle pour les PME /PMI et met en place un programme ambitieux de formation qui vise à doubler le nombre de demandeurs d'emploi en formation.

► **Contrats aidés** : Ils permettent à des demandeurs d'emploi de travailler dans des entreprises, associations, collectivités territoriales et ainsi acquérir des compétences et gestes professionnels facilitant une véritable insertion dans le monde du travail. En contrepartie des embauches, des aides directes sont versées par l'Etat aux employeurs et des exonérations de charges sont consenties. Les objectifs assignés en 2016 ont été atteints voire dépassés.

► **Emplois d'Avenir** : Le taux de réalisation est de 108%. Ce dispositif réservé aux jeunes de moins de 26 ans sans qualification est un succès et a contribué à faire diminuer le chômage de cette tranche d'âge de la population (- 5% sur un an, après déjà - 3% en 2015) Notre département se distingue par le taux le plus élevé d'embauche en contrats à durée indéterminée et à temps complet de la région, 29% soit 8 points de plus que la moyenne régionale.

► **Contrats Initiative Emploi** : Le département de la Drôme affiche un taux de réalisation de 193%. Le CIE a bénéficié pour 55% à des hommes, pour 28% à des personnes de plus de 50 ans, pour 55% à des demandeurs d'emploi de longue durée et pour 7% à des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

► **Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi** : 3 466 CAE ont été conclus avec des structures relevant du secteur non marchand (associations, collectivités territoriales) pour un objectif de 3 541 soit un taux de réalisation de 98%. Ce contrat a bénéficié pour 79% à des femmes, pour 33% à des personnes de plus de 50 ans, pour 60% à des demandeurs d'emploi de longue durée et pour 7% à des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

► **Aide à l'embauche dans les PME / PMI** : En 2016 ce sont 10 940 demandes d'aides qui ont été comptabilisées pour un objectif de 6 533 soit un taux de réalisation de 167%. 68% des embauches se sont faites en CDI . Près du quart des demandes concernait des entreprises de 20 à 49 salariés. Pour informer les entreprises et associations et les inciter à recruter, plusieurs réunions d'information se sont tenues dans les 3 arrondissements du département en présence du corps préfectoral.



► **Plan de 500 000 formations supplémentaires** : La France ne forme qu'un demandeur d'emploi sur 10 contre 2 sur 10 en Allemagne et 3 sur 10 dans les pays Scandinaves. Le programme de formations supplémentaires vise à doubler le volume des demandeurs d'emploi formés. Pour cela l'État a alloué à Pôle emploi chargé de la mise en œuvre du programme 1 milliard d'euros au plan national. Avec 9 004 entrées en formation en 2016 pour un objectif de 8 329, la Drôme affiche un taux de réalisation de 108%. Pour les formations qui se déroulent à l'AFPA de Valence, les taux d'accès à l'emploi peuvent atteindre 100% à la sortie (agents de propreté, soudeur, fraiseur, tourneur, tuyauteur). Pôle emploi estime qu'en moyenne ce sont 60% des demandeurs d'emploi formés qui retrouvent un emploi.



► **Garantie jeune** : Depuis le 1er avril 2016, la totalité du département est entrée dans l'expérimentation de la garantie jeune. Ce nouveau dispositif porté par les 5 missions locales du département permet à des jeunes de 18 à 25 ans en grande difficulté, sans emploi ni revenu de bénéficier d'un accompagnement renforcé pendant une année en contrepartie du versement d'une allocation mensuelle de 470€. Ce sont 690 jeunes qui sont entrés dans le dispositif en 2016 pour un objectif de 675. Le taux d'accès à l'emploi à l'issue d'une année d'accompagnement est de 54%.

► **Apprentissage** : Afin d'inciter les entreprises notamment les plus petites à recruter des apprentis en facilitant leurs démarches administratives et en accompagnant les jeunes durant les premiers mois du contrat, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 26 autres partenaires ont le 6 octobre 2016 signé au CFA de la CCI à Valence une charte de coopération qui fixe les engagements de chacun.

► L'eau, un enjeu essentiel en Drôme

Le département de la Drôme est caractérisé par un déficit structurel des ressources en eau superficielles, hors Rhône et Isère. Des réductions de prélèvement, découlant d'études volumes prélevables, sont envisagées jusqu'à 40 % dans certains secteurs. Les bassins versants les plus impactés ont été classés ces dernières années en zone de répartition des eaux.

C'est notamment le cas du bassin versant de la Drôme qui accuse un déficit de 15 % seulement grâce à la réalisation, par le passé, de la réserve des Juanons située à Montmeyran.

Le plan de gestion de la ressource en eau, approuvé en 2014 par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Drôme, précise les actions à réaliser pour parvenir à l'équilibre entre les besoins, notamment en irrigation, et les ressources disponibles.

Ainsi, en irrigation, ce sont deux projets portés par le Syndicat d'Irrigation Drômois (SID) qui permettront d'atteindre l'équilibre recherché et d'éviter de recourir aux arrêtés sécheresse 4 années sur 5 :

- une substitution des prélèvements dans la Drôme à Alex par de l'eau du Rhône, prévue en 2018 ;
- l'agrandissement de la réserve d'eau de Choméane à Grâne, prévu d'ici à 2 ans.

Dans le bassin versant de la Drôme, l'autorisation unique de prélèvement, dont le dossier Loi sur l'Eau a été élaboré, déposé par le Syndicat de Gestion de la Ressource en Eau en Drome (SYGRED) et instruit en 2016 par les services de l'État en vue d'une autorisation en 2017, régira dorénavant l'ensemble des procédures de prélèvement d'eau d'irrigation dans ce secteur, le volume du prélèvement autorisé durant la période d'étiage étant celui défini comme le volume prélevable permettant l'équilibre.



illustration de la situation sur le bassin versant de la rivière Drôme (seuil des Pues)

► La sauvegarde, l'entretien du patrimoine et la mise en valeur des espaces protégés nécessitent la mise en œuvre d'actions et de moyens constants.

L'UDAP intervient pour la sauvegarde ou l'entretien du patrimoine et la mise en valeur des espaces protégés (abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et sites naturels).

■ Au cours de l'année 2016, le service est intervenu sur trois monuments historiques en péril : deux monuments privés et la Maison du Mouton à Romans sur Isère. Ce dernier édifice va faire l'objet d'un projet de réhabilitation incluant la restauration de la façade du XIV^e siècle (photo).

■ L'UDAP est intervenue également pour inciter les élus des villages présentant un riche patrimoine à mettre en valeur leur centre bourg, dans la perspective d'un développement touristique. La commune pilote pour ce projet est Sauzet. D'autres communes suivront en 2017.



■ L'UDAP est associée également à l'élaboration des documents d'urbanisme des communes et communautés de communes et veille à la prise en compte du patrimoine et des paysages, notamment sur la commune de Grignan, avec la mise en place de la Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).

■ Enfin, au cours de l'année 2016, l'UDAP a instruit 3124 dossiers d'autorisations d'urbanisme en espaces protégés (permis de construire, d'aménager et déclarations préalables), en hausse de 14 % par rapport à 2015.



► Les projets d'investissements des territoires ruraux sont fortement soutenus par l'État :

En 2016, le soutien de l'Etat à l'investissement public a été important avec 12,55 millions d'euros distribués pour soutenir les projets des communes et de leurs groupements.

134 opérations ont bénéficié d'une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016.

La nouvelle dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) a permis de financer 42 opérations sur le territoire drômois (32 communes et 4 EPCI à fiscalité propre), représentant 6,42 millions d'euros d'investissement public : 2,82 millions d'€ pour accompagner les investissements relevant de 7 thématiques, notamment ceux en faveur de la transition énergétique, de la rénovation thermique des bâtiments et de la mise aux normes des équipements publics.

3,60 millions d'€ dédiés aux projets qui contribuent à la revitalisation et à l'aménagement des « bourgs-centres ».

90 % des subventions accordées aux communes portent sur des communes de moins de 10 000 habitants, pour 5,47 millions d'€ d'aides (50 % des subventions accordées à des communes de moins de 2 000 habitants, pour un cumul de 2,05 millions d'€ d'aides).

■ A titre d'exemples : Ponet-Saint-Auban (construction d'une station d'épuration et réseaux d'assainissement - DETR : 112 500 €), Larnage (rénovation thermique et accessibilité de l'école - DSIPL : 125 974 €), Buis-les-Baronnies (construction d'une maison de santé pluridisciplinaire - DSIPL : 150 000 €), Chatuzange-le-Goubet (Mise en accessibilité des ERP - DSIPL : 131 258) et Marches (restructuration des locaux scolaires et périscolaires, travaux d'isolation intérieure et extérieure et installation d'un chauffage central) – DSIPL : 131 250 €



CONSOLIDER LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION SOCIALES

► Cette mission s'exerce à travers des quartiers politique de la ville via la mise en œuvre des cinq nouveaux contrats de ville de la Drôme :

En 2016, la programmation des actions « politique de la ville » autour des cinq nouveaux contrats de ville a bénéficié d'une première enveloppe de 1 260 000 € dont 745 000 € pour le Programme de Réussite Éducative (PRE) et complété d'une dotation d'un montant de 63 678 € dont 8 000 € ont permis de renforcer le PRE de Pierrelatte.

Ces crédits cumulés, pour un total de 1 323 678 €, ont contribué à financer 120 projets que les collectivités et associations retenues ont déployés à destination des habitants des douze « quartiers politique de la ville » (QPV) sur Valence, Romans, Saint-Rambert-d'Albon, Loriol, Pierrelatte et Montélimar.

► Elle s'exerce à l'égard des jeunes :

Dans le cadre des accueils collectifs de mineurs

En 2016, 793 séjours de mineurs, avec et sans hébergement, se sont déroulés dans la Drôme. La direction départementale de la cohésion sociale de la Drôme se mobilise sur le volet de la protection des mineurs toute l'année, et plus particulièrement pendant la période estivale, en exerçant ses missions :

→ de surveillance du respect des conditions de sécurité physique, matérielle et morale auquel tout accueil collectif de mineurs doit veiller ;

→ de suivi, d'accompagnement et de conseil des structures d'accueil afin de vérifier la cohérence entre les objectifs éducatifs des organisateurs et le fonctionnement de leurs équipes sur le terrain.

Dans le cadre de la promotion de la citoyenneté :

la signature du protocole de promotion et de développement du service civique

Le 2 décembre 2016, le préfet Eric Spitz, le délégué régional de l'agence nationale du service civique Alain Parodi et Véronique Pugeat, vice-présidente de la communauté d'agglomération Valence Romans, ont signé un protocole visant à promouvoir et à développer le service civique au sein de l'agglomération qui rassemble près de la moitié des habitants de la Drôme.

Institué en 2010, le service civique a connu une très forte progression en 2016 avec 55 nouveaux agréments délivrés aux organismes, doublant ainsi le nombre de missions agréées dans le département. Depuis la création du dispositif, 1381 volontaires ont été accueillis en service civique dans le département de la Drôme. C'est en particulier grâce à la mobilisation des collectivités drômoises que ce résultat a pu être obtenu cette année.



► Elle s'exerce à l'égard des migrants : un dispositif adapté en matière d'hébergement via l'ouverture de centres d'accueil et d'orientation

L'importance des flux de migrants désirant rejoindre le Royaume-Uni, via le Calais et le Dunkerquois, et la présence durable de campements de migrants dans ces départements du Pas-de-Calais et du Nord ainsi qu'en Ile de France, ont amené l'Etat à mettre en œuvre des actions fortes pour faire diminuer la population de ces campements et assurer une mise à l'abri digne et décente des personnes concernées. Pour cela, il a créé des centres d'accueil et d'orientation (CAO) sur l'ensemble du territoire visant à offrir un sas d'accueil et d'orientation pour des migrants stationnant sur le territoire français avec nécessité d'une solution temporaire de mise à l'abri.

Après l'ouverture d'un premier centre d'accueil et d'orientation pour personnes seules d'une capacité de 20 places fin 2015, trois nouveaux CAO de 50, 20 et 10 places ont été ouverts en Drôme à l'automne 2016, permettant d'accueillir des personnes isolées ou des familles. Aujourd'hui un bilan positif est fait sur le fonctionnement de chacun de ces centres par les services de l'Etat, les associations gestionnaires et les acteurs locaux.

► Elle s'exerce via la politique de revitalisation et la politique du logement

■ **Programme de Rénovation urbaine (ANRU)**

La Communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes a signé un Protocole de préfiguration le 27 janvier 2017. Il permet de construire les projets de rénovation urbaine prévus à Valence (sur les 2 quartiers du Polygone et de Valence-le-Haut classés en priorité nationale), et à Romans (sur les 2 secteurs de La Monnaie et du centre ancien classés en priorité régionale). Les opérations d'investissement anticipées se préparent : démolitions de 4 bâtiments dont 2 tours à Valence et Romans prises en charge par l'ANRU.

■ **Politique de revitalisation du Centre-Bourg du Valliérais**

Au sein du territoire de la Communauté de Communes Porte de Drôme Ardèche, la ville de Saint-Vallier est un pôle d'attractivité historique. La commune traverse toutefois une crise démographique, sociale et urbaine affirmée à forte résonance sur le bassin d'habitat intercommunal. La Communauté de Communes bénéficie d'un double accompagnement spécifique de l'État : tout d'abord au titre d'un renfort de l'ingénierie avec des études et un recrutement spécifique d'un chargé de projet pris en charge pour moitié dans le cadre du volet territorial du contrat de plan État-Région, mais aussi au titre du co-portage d'un projet global de rénovation du parc privé, mené en partenariat avec DAH, l'EPORA avec le soutien de l'Anah. L'Anah est sollicitée en appui technique et financier sur les dispositifs incitatifs et coercitifs de traitement de l'habitat très dégradés. L'enjeu des interventions est de lutter contre les phénomènes de dévitalisation, de déqualification et de paupérisation qui stigmatisent le territoire du grand valliérais et la Ville de Saint-Vallier.

■ **Lutte contre l'habitat indigne**

La lutte contre l'habitat indigne s'appuie sur un pôle départemental (PDLHI) co-animé par la DDT et l'ARS, et un dispositif d'animation de lutte contre l'habitat indigne et indécent (PIG LHII) confié à un opérateur tous les 3 ans. Plusieurs niveaux de mal-logements sont définis : les infractions cumulées au RSD (Règlement Sanitaire Départemental), la non-décence, l'insalubrité et le péril. Chacun de ces niveaux, qui peuvent se recouper, ont des traitements et des intervenants différents.

La DDT a engagé en 2016 plusieurs nouvelles procédures de mesures d'urgence ou de travaux d'office. Deux sont arrivées à terme : la première a consisté à prendre en charge des frais de relogement pour une personne en situation de danger (logement avec interdiction d'habiter), la seconde a porté sur la prise en charge de frais de nettoyage et désencombrement pour une situation d'incurie (accumulation et entassement de toute sorte d'objets et déchets).

La DDT s'est également investie pour engager des travaux d'office sur parties communes d'une copropriété à Die (étude de devis, demande de financement etc). L'ensemble de ces opérations techniques est coordonné par la DDT, notamment entre services de l'État compétents, communes, et services sociaux voire corps médical.

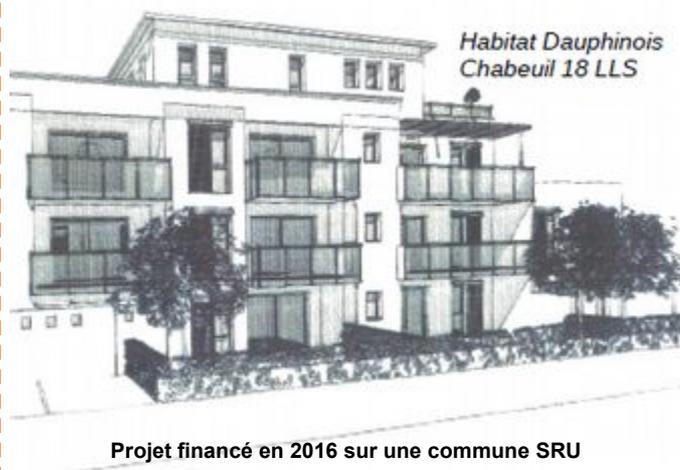
En 2016 la DDT a pris en charge les frais de sécurisation d'accès et de travaux bâtiment via le Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence en lien avec le Ministère de l'Intérieur. D'autres procédures sont en cours, dont celle liée à l'effondrement de l'immeuble de Romans en juin 2016.



■ **Développement du parc de logements locatifs sociaux et politiques locales de l'habitat**

La construction de logements locatifs sociaux est une priorité pour l'État. La dynamique de construction observée ces dernières années tend à s'essouffler alors que les besoins en logements à loyers maîtrisés demeurent importants : le parc ne représente encore aujourd'hui que 12 % des résidences principales, contre 16 % en Région, et la pression de la demande est supérieure au ratio régional (4,2 demandes actives pour une attribution, contre 3,1 pour la Région). L'année 2016 se distingue avec 1077 logements financés. Néanmoins, cette production est constituée pour 40 % d'EPHAD, qui ne répondent que partiellement aux besoins exprimés. En effet, 70 % de la population Drômoise pourrait prétendre à un logement social, et 75 % des demandeurs ont des ressources correspondant aux logements très sociaux.

L'enjeu prioritaire pour l'État est de créer un équilibre social sur les territoires en favorisant la production sur les communes soumises à l'obligation d'atteindre 20 % de logements sociaux. Le Plan départemental de mixité sociale mis en œuvre en 2015, propose un accompagnement des communes à travers la contractualisation des objectifs de production dans le cadre des Contrats de mixité sociale pour les années 2014 à 2016. Ces contrats seront renégociés en 2017, ils concernent sept communes de l'agglomération Valence-Romans.



► **La mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes** : En 2016, l'égalité entre les femmes et les hommes a été favorisée en Drôme par des actions concrètes conduites ou soutenues par l'État.

■ **Organisation le 31 mars 2016 à l'initiative des déléguées départementales aux droits des femmes de l'Ardèche et de la Drôme, associées aux délégués du préfet, d'une journée de sensibilisation des acteurs locaux (élus, techniciens des quartiers politique de la ville des deux départements)** : Le temps fort de cette journée fut la conférence d'Elise Vinet, maîtresse de conférences en psychologie sociale sur **la place des femmes dans l'espace public**. La deuxième partie de la rencontre s'est réalisée sous forme d'ateliers au cours desquels les participants ont pu échanger sur leur questionnement et les bonnes pratiques.

■ **Renforcement du réseau des partenaires locaux** qui s'est traduit en 2016, par l'organisation le 19 octobre, du COPIL bi-départemental de veille « égalité professionnelle » et de la journée annuelle du réseau « égalité » en Drôme. Ainsi, le débat de la matinée a été sur le thème de la lutte contre les violences faites aux femmes et l'après-midi sur l'égalité professionnelle. Ont notamment été abordés : l'hébergement des femmes victimes de violences, l'opération « Ruban blanc et les stages d'autodéfense pour les femmes. L'après-midi, Lidwine Charbeau, directrice de mission « innovation sociale et managériale » au MEDEF, est intervenue sur les « Femmes et égalité en entreprise ». **64 personnes ont participé à cette journée.**



■ M. le Secrétaire Général de la Préfecture a participé avec Mme la vice-présidente du Conseil Départemental en charge du social à l'action « paroles et vies de femmes » organisée par le CIDFF 26 à Romans sur Isère.

► **Dans le cadre de la Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, différents dispositifs ou enseignement ont été menés :**

- les enseignements notamment d'histoire et d'EMC (enseignement moral et civique), les EPI enseignements pratiques interdisciplinaires (particulièrement autour de la thématique « *Information, communication et citoyenneté* »), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), le Parcours citoyen, du l'école au lycée.

La démocratie et les valeurs de la République sont soutenues par les différentes instances de la démocratie scolaire, notamment le CESC (comité à l'éducation à la santé et à la citoyenneté). L'engagement des élèves, favorisant l'apprentissage de la vie démocratique, est encouragé par les CVL (conseils de la vie lycéenne) et les CVC (conseils de la vie collégienne). La réserve citoyenne peut être un appui important dans la transmission des valeurs républicaines.

Localement, des écoles et établissements s'engagent dans des projets citoyens :

- Le CNRD (concours national de la résistance et de la déportation) a mobilisé cette année 208 élèves de 12 établissements ;

- Le concours «Non au harcèlement» a vu le collège Gérard Gaud de Bourg les Valence être primé nationalement ;

- Dans le cadre du CORA (comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme), la DSDEN s'est engagée, avec la Licra et le CPA dans la conception d'un projet ambitieux autour de l'altérité et de l'apport des populations étrangères dans la Drôme ;

- Le concours 26 citoyens pour demain, initié par la préfecture, a été soutenu par la DSDEN notamment par sa promotion dans les collèges et lycées drômois.



■ Le 25 juillet 2016, Jean-Marc TODESCHINI, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants et de la Mémoire s'est déplacé en Drôme dans le Vercors à l'occasion du 72ème anniversaire des Fusillés de la Chapelle-En-Vercors.

► **Simplification des démarches administratives** : La dématérialisation des procédures de déclaration au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) est entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2016. Les services de l'État se mobilisent en faveur de cette évolution qui entraîne une simplification forte et directe de la procédure : il est en effet désormais possible d'obtenir de manière immédiate la preuve de dépôt justifiant d'une procédure de déclaration ICPE réalisée sur le site service-public.fr.

Le régime de l'autorisation a par ailleurs fait l'objet d'une refonte afin de faciliter et accélérer les démarches administratives des porteurs de projet. L'année 2016 a ainsi été mise à profit pour élaborer l'ordonnance de simplification créant l'autorisation environnementale unique (texte publié en janvier 2017). Les différents services drômois se sont efforcés d'adapter leur fonctionnement individuel et collectif pour que le dispositif soit opérationnel dès son entrée en vigueur.

► **L'accessibilité des services au public est au cœur des préoccupations de l'État et du Département** :

A été lancée l'élaboration conjointe par le Préfet et le président du Conseil Départemental d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public dont la validation est attendue pour l'automne 2017 : introduit par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe), ce schéma vise à assurer à terme l'égalité d'accès aux services dans tous les territoires. Son objectif est de corriger les déséquilibres entre offres de services marchands et non marchands et les besoins des habitants notamment dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services, c'est-à-dire la difficulté pour un usager de disposer des services dont il a besoin (tels que les établissements scolaires ou sociaux, les agences de pôle emploi, la présence postale, les maisons de retraite ...) et des services privés de base (présence médicale, commerces, équipements sportifs ou culturels...).

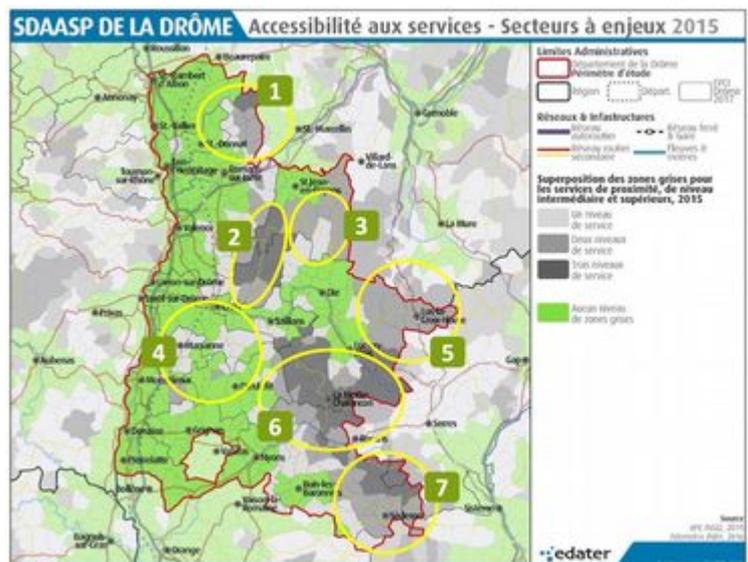
Le schéma devra identifier les pôles qui ont vocation à regrouper l'offre de services, dégager les enjeux prioritaires et structurer un maillage départemental en adaptant ou en créant des équipements. Il pourra également développer de nouveaux modes d'accès aux services tel que le numérique, de nouveaux modes de transport ou envisager des collaborations interdépartementales.

Dans la Drôme, le schéma sera le résultat d'un travail mené en partenariat entre l'État et le Département en concertation avec les différents acteurs du territoire (communautés d'agglomérations, communautés de communes, associations de maires, chambres consulaires ...) ainsi qu'au moyen d'une consultation du grand public

Le diagnostic a permis d'identifier 7 zones (principalement situées dans l'est et le sud du département) dans lesquelles les temps d'accès aux services de proximité ne sont pas considérés comme acceptables par les usagers :

Des ateliers départementaux organisés en décembre ont permis d'associer et de consulter les acteurs locaux et de recueillir les besoins et les propositions des représentants des élus et des différents organismes présents sur le territoire. Ces propositions ont permis d'élaborer un programme d'actions dont l'ambition sera de proposer une meilleure qualité de service.

Validé au printemps 2017, le projet de schéma a fait l'objet d'une consultation des communautés de communes et des associations de maires. Il sera ensuite soumis à l'avis du conseil régional et de la CTAP (conférence territoriale de l'action publique).



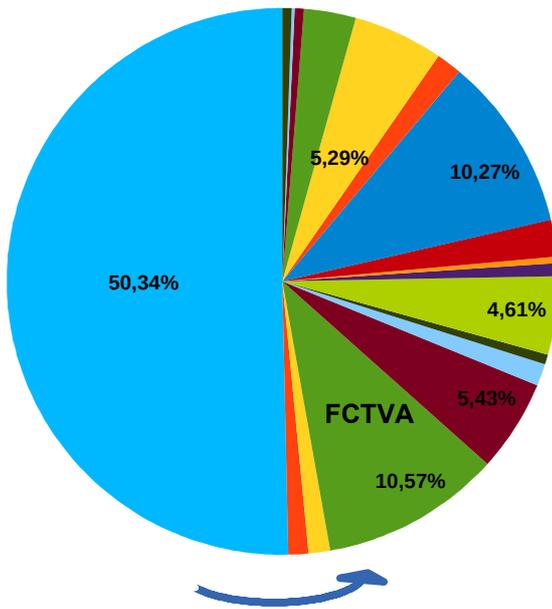
► **Démarche partenariale pour la mise en place de contrats de ruralité** : Les discussions avec les intercommunalités ont débuté à l'automne en vue de conclure en 2017 plusieurs contrats de ruralité, destinés à renforcer les investissements des communes et des EPCI.

Le 4 avril 2017, s'est déroulée l'inauguration de la MSAP de Séderon qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité des services au public.



Dotations versées en 2016 aux collectivités territoriales de la Drôme : 361,15 M€

(communes, EPCI à fiscalité propre et Département)



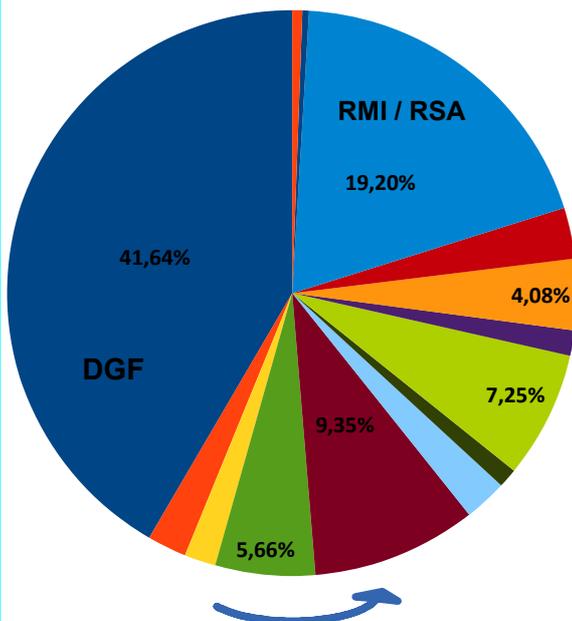
- DGF (dotation globale de fonctionnement) : 181,79 M€ (50,34%)
- FSD (fonds de solidarité départemental) : 4,29 M€ (1,19%)
- DGD (dotation générale de décentralisation) : 4,59 M€ (1,27%)
- FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) : 38,19 M€ (10,57%)
- DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) : 19,60 M€ (5,43%)
- DMTO (fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux) : 4,73 M€ (1,31%)
- DDEC (dotation départementale d'équipement des collèges) : 2,11 M€ (0,58%)
- FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) : 16,65 M€ (4,61%)
- FMDI (fonds de mobilisation départemental pour l'insertion) : 2,78 M€ (0,77%)
- FPIC (Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : 1,37 M€ (0,38%)
- DCP (dispositif de compensation péréquée) : 7,89 M€ (2,19%)
- RMI / RSA : 37,10 M€ (10,27%)
- FDPTP (ancien fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) : 0 M€ (0%)
- Dotation d'alimentation du FDPTP : 5,45 M€ (1,51%)
- Compensations d'exonération : 19,09 M€ (5,29%)
- FPDTADE (fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement) : 10,99 M€ (3,04%)
- Amendes de police (+ et - de 10 000 hab) : 1,95 M€ (0,54%)
- Dotation particulière « élu local » : 0,63 M€ (0,17%)
- Autres (Pve, radars automatiques, dotations titres sécurisés, DSI, DGE ...) : 1,96 M€ (0,54%)

DONT



Prélèvements effectués par l'Etat sur les collectivités territoriales en 2016 : 35,96 M€ (CVAE, FPIC, FNGIR).
Les prélèvements sont effectués sur les avances de fiscalité directe locale.

Dotations versées en 2016 au Conseil départemental : 193,24 M€



- DGF (dotation globale de fonctionnement) : 80,47 M€ (41,64%)
- FSD (fonds de solidarité départemental) : 4,29 M€ (2,22%)
- DGD (dotation générale de décentralisation) des départements : 3,45 M€ (1,78%)
- FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) : 10,93 M€ (5,66%)
- DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) : 18,07 M€ (9,35%)
- DMTO (fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux) : 4,73 M€ (2,45%)
- DDEC (dotation départementale d'équipement des collèges) : 2,11 M€ (1,09%)
- FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) Département bénéficiaire : 14,01 M€ (7,25%)
- FMDI (fonds de mobilisation départemental pour l'insertion) : 2,78 M€ (1,44%)
- DCP (dispositif de compensation péréquée) : 7,89 M€ (4,08%)
- Compensations d'exonération : 5,60 M€ (2,90%)
- RMI / RSA : 37,10 M€ (19,20%)
- Radars automatiques : 0,71 M€ (0,37%)
- DGE : 1,11 M€ (0,57%)

Prélèvements effectués par l'Etat en 2016 : 8,46 M€ (CVAE, DMTO, FSD).
Les prélèvements sont effectués sur les avances de fiscalité directe locale.

LES SERVICES DE L'ÉTAT DE LA DRÔME



Préfet
Eric SPITZ



**Secrétaire
Général
de la
Préfecture**
**Frédéric
LOISEAU**



**Directeur de
Cabinet
de la Préfecture**
Sabry HANI



**Sous-Préfet de
Nyons**
**Bernard
ROUDIL**



**Sous-Préfet de
Die**
**Patrice
BOUZILLARD**



**Direction
Départementale des
Finances Publiques**
Jean-Luc DELPLANS



**Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale**
Viviane HENRY



**Délégation
Départementale
de l'Agence Régionale
de Santé**
**Catherine PALLIES
MARÉCHAL**



**Direction
Départementale
Des Territoires**
Philippe ALLIMANT



**Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale**
Bernard DEMARS



**Direction
Départementale de la
Protection des
Populations**
Bertrand TOULOUSE



**Unité Départementale
Direction Régionale des
Entreprises, de la
Concurrence, de la
Consommation, du Travail
et de l'Emploi**
Jean ESPINASSE



**Unité Inter-Départementale
Drôme-Ardèche de la Direction
Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du
Logement**
Gilles GEFFRAYE



**Unité Départementale de la
Direction Régionale des
Affaires Culturelles
Service territorial de
l'Architecture et du
Patrimoine**
Philippe ARAMEL



**Direction
Départementale de la
sécurité Publique de la
Drôme**
Pierre-Olivier MAHAUX



**Groupement de
Gendarmerie
Départementale de la
Drôme**
Colonel HERBETH



**Service départemental
d'Incendie et de Secours**
**Colonel Olivier
BOLZINGER**



**Service Départemental
de l'Office National des
Anciens Combattants et
Victimes de guerre**
Fabienne ROZEC



**Archives
Départementales**
Benoît CHARENTON



**Déléguée Départementale
aux Droits des Femmes et
Égalité entre les hommes
et les femmes**
**Marie-Madeleine
KOELSCH**

Préfecture de la Drôme

3, Boulevard Vauban
26030 VALENCE Cedex 9

Tél : 04.75.79.28.00

Fax : 04.75.42.87.55

Courriel : prefecture@drome.gouv.fr

Site INTERNET : www.drome.gouv.fr

Compte TWITTER : <https://twitter.com/Prefet26>

Compte facebook : <https://www.facebook.com/Préfet-de-la-Drôme>



Directeur de la publication :

M. Eric SPITZ

Préfet de la Drôme

Conception et réalisation :

Service de la Coordination Interministérielle

Service de la Reprographie